

ment d'un camp romain qu'un château féodal, et l'on sait d'ailleurs qu'un grand nombre de forteresses du moyen âge ont remplacé des châteaux de l'époque romaine, qui avaient fait partie du système général de défense du pays et dont la plupart étaient destinés à fermer l'entrée des vallées (1).

Au surplus, il n'est pas douteux que Châtillon n'ait été fortifié dès les premiers temps de la féodalité. Sa forte position sur un promontoire de rochers, qui commande à la fois les deux vallées de l'Azergues et d'Alix, dut faire choisir de bonne heure ce lieu par les rudes batailleurs du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècles pour y élever une forteresse.

Mais l'obscurité la plus complète existe sur le fondateur du château actuel et sur ses premiers possesseurs. Pourtant, comme à cette époque le seigneur féodal empruntait à son fief le nom patronymique qu'il transmettait à sa postérité, et que, dès les temps les plus reculés, nous trouvons une famille de Châtillon possessionnée dans nos contrées et notamment aux Chères, à Lissieu, à Anse, et à Quincieu (2), nous pouvons dire, avec toutes les vraisemblances désirables, que c'est à elle que notre vieux manoir dut sa fondation.

Il est vrai qu'il faut se garder de confondre, comme on l'a fait quelquefois, les seigneurs de Châtillon les Dombes avec ceux de Châtillon d'Azergues, qui ne semblent avoir eu entre eux de commun que le nom. Mais s'il n'est point démontré que Bernard et Etienne de Châtillon, qui figurent comme témoins dans une charte de l'an 1080, aient possédé la seigneurie de Châtillon d'Azergues, le fait paraît plus probable en ce qui concerne Amblard de Châtillon, qui était possessionné à Essertines en Chatelneuf vers l'an 1100 (3). Enfin, il est bien difficile de ne pas croire que Guillaume

(1) Ducange. *V<sup>o</sup> Castellio*. Quicherat. *De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 54. — Congrès archéol. de France, 13<sup>e</sup> session, p. 67.

(2) Guigüe. *Obituarium lugdunensis ecclesie*, p. 71. 134. 184.

(3) Cartul. de Savigny, ch. 766, 861. et 948.